

A-880 Microbiocide Liquide

COMPOSÉ CONCENTRÉ D'AMMONIUM QUATERNAIRE DEUX CHAÎNES

Microbiocide pour le traitement des eaux pour tours de refroidissement industriels et bâtiments, et systèmes d'inondation des champs pétroliers ou d'évacuation des eaux salées.

SOLUTION

COMMERCIAL

GARANTIE:

Chlorure d'alkyl (40% C12, 50% C14, 10% C16)
dimethyl benzyl ammonium 20,0%
Chlorure d'octyl décyl diméthyl ammonium 15,0%
Chlorure de dioctyl diméthyl ammonium 6,0%
Chlorure de didécyl diméthyl ammonium 9,0%

DANGER



POISON



CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NO. D'ENREGISTREMENT 30245
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : _____ L

CHEMISPHERE INC.

9515 Côte-de-Liesse
Dorval, QC H9P 2N9
(514) 636-7779

Le A-880 Microbiocide Liquide contrôlera les algues et les boues bactériennes des tours de recirculation des eaux de refroidissement et des systèmes d'inondation des champs pétroliers.

Le A-880 Microbiocide Liquide aidera à nettoyer et à séparer les dépôts de boue accumulés sur les surfaces des tours de refroidissement et des systèmes d'inondation.

Lorsqu'il est utilisé en doses massives, aucun autre microbiocide n'est nécessaire.

Le A-880 Microbiocide Liquide est un produit concentré, donc économique à utiliser. Il doit être manipulé avec précaution.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Corrosif. Provoque des lésions graves de la peau et des yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Nocif en cas d'ingestion. Éviter de contaminer les produits alimentaires. Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues et des chaussures pour manipuler ce concentré.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les responsables de l'usine locale de traitement des eaux usées. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Des lésions probables des muqueuses peuvent contre-indiquer un lavage d'estomac. Il pourrait être nécessaire de prendre des mesures contre un choc circulatoire, une dépression respiratoire ou des convulsions.

AVIS À UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures à la bouillie de pulvérisation dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI :

Pour contrôler les algues et les boues bactériennes, utiliser le A-880 Microbiocide Liquide conformément au mode d'emploi. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, traiter au moyen de doses massives. La fréquence de traitements ultérieurs dépend de nombreux facteurs. Pour maximiser l'utilisation du A-880 Microbiocide Liquide, suivre la procédure suivante.

Tours de recirculation des eaux de refroidissement :

1. Dose initiale: 400 mL/10 000 litres d'eau à traiter (20 ppm de solution quaternaire active). Si la dose ci-dessus ne donne pas des résultats satisfaisants, utiliser 600 mL/10 000 litres d'eau.

Renouveler la dose initiale chaque semaine ou plus souvent si nécessaire.

2. Lorsque le traitement ci-dessus donne des résultats efficaces, utiliser 275-300mL/10 000 litres d'eau pour maximiser l'efficacité. Renouveler chaque semaine au besoin. Si la formation de boue réapparaît, retourner à la dose initiale.

Les tours de refroidissement où la croissance des algues et des bactéries est moindre peuvent être contrôlées efficacement en utilisant la dose la plus basse; traiter au moyen d'une dose massive chaque semaine.

Diluer la quantité voulue de A-880 Microbiocide Liquide dans 4 ou 8 litres d'eau, puis ajouter la solution à la tour.

Remarque: ce produit pèse 946 g/litre (à 20 C).

Si la tour est très encrassée, un nettoyage préliminaire est nécessaire.

Systèmes d'inondation des champs pétroliers ou d'évacuation des eaux salées: (Ne pas utiliser dans des champs pétroliers en mer ou dans un estuaire)

1. Pour contrôler la formation de boues et de bactéries réductrice de sulfates dans les systèmes d'inondation des champs pétroliers ou systèmes d'évacuation des eaux salées, ajouter 5-10 ppm (solution active) A-880 Microbiocide Liquide (100-200 mL/10 000 litres d'eau) continuellement. Les niveaux pour un contrôle efficace dépendront des conditions sur place.

2. Pour un traitement régulier, doser à raison de 5-20 ppm (solution active) de A-880 Microbiocide Liquide (100-400 mL/10 000 litres d'eau) pendant 4 à 8 heures par jour, de une à quatre fois par semaine, selon les besoins pour maintenir le contrôle.

Ajouter le A-880 Microbiocide Liquide directement à partir du bidon en utilisant un équipement de dosage approprié.

Remarque: ce produit pèse 946 g/litre (à 20 C).

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))